

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 53 (1991)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** SVLT ASETA

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Exploitation de machines en commun

# Nul ne doit le faire, mais chacun le peut

Cette sentence pourrait être un fil rouge pour l'exploitant et sa famille vivant dans un système libre. Mais les conditions cadres défavorables qui ont cours en matière de politique agraire et d'économie contraignent les principaux intéressés à serrer les coudes. De plus, cette forme de gestion permet une épargne considérable. En accord avec l'Union Suisse des Paysans représentée par M. Hansjörg Frank, l'Association Suisse pour l'équipement technique de l'agriculture a fait part à diverses organisations et institutions (FAT, LBL, SRVA, SPAA, office fédéral de l'agriculture et représentants d'écoles d'agriculture) de son intention de donner de nouvelles impulsions à cette forme de collaboration.

C'est depuis 1966 déjà, que la Commission technique no 3 de l'ASETA s'occupe de cette question comme le rappelle son directeur, M. Werner Bühler. On ne peut dire que les résultats ait été très probants car la politique agraire menée jusqu'ici n'a pas jugé nécessaire de répandre cette idée. Dans l'optique de changements des conditions cadres, les politiciens amènent de nouveaux espoirs à diverses organisations, et en particulier aux familles paysannes pour cette forme de collaboration. Lors de la réunion de Rinniken, la situation présente a été évaluée afin de développer de nouvelles idées, ayant pour but de sanctionner, discuter et coordonner les mesures adéquates à prendre.

Président de la Commission technique no 3, M. Niklaus Wolfisberg a énuméré dans son exposé les activités dans le cadre de l'association. Il renvoie l'assemblée aux formules fort utiles et au projet de statuts ainsi qu'à la brochure décrivant les divers systèmes de l'exploitation en commun. Il y a quelques années des cours ont été dispensés à l'adresse de gérants pour ban-

que de machines ou coopératives de machine tandis qu'en vue de leur utilisation en commun, les cercles intéressés ont testés les machines. Dans ce sens, bien des contacts ont été noués à l'étranger.

Une collaboration étroite liait à l'époque l'institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail de l'agriculture (IMA), collaboration qui n'en est pas moins intensive, comme le mentionnait M. Fritz Bergmann de la FAT, avec l'Institut de recherche de Tänikon qui lui a succédé. L'apport de la FAT concernant l'échange de machines et la rentabilité en agriculture comprend le calculs des coûts, élaboré dans l'intention de fournir des revenus appropriés pour le travail et l'investissement des capitaux. Ceci est également valable pour les prestations des entrepreneurs dont le point fort réside dans l'exploitation en commun de grosses machines, liées à des investissements de capitaux élevés. La Commission technique no 2 a été représentée par M. Willi Junker, Brütten ZH, qui remplace M. F. Müller, Dommartin VD, président de cette commission.

**Gratis**

## Le professionnalisme passe avant les tâches honorifiques

Ni les conseils en matière économique ou technique, ni les documents décrivant les divers systèmes d'exploitation en commun n'ont fait défaut, déclare M. Heinz Aebersold du Groupement suisse pour la population de montagne (SAB) soulignant ainsi le manque d'intérêt prêté à cette forme d'exploitation: au contraire, la pression économique était jusqu'ici trop faible.

Aussi, jusqu'à ce jour l'organisation d'une banque de machines ne s'est que rarement présentée car un certain professionnalisme dans la gestion est encore lacunaire. Il faut préciser que ce mandat n'est pas une charge honorifique et qu'il requiert une rétribution appropriée. Comme ceci est pratiqué par les Coopératives de constructions rurales (CCR), il est nécessaire de créer de véritables secrétariats, pourvus de postes à plein temps ou à temps partiel; ainsi, on parviendra à mieux rentabiliser le travail de façon à pouvoir accepter tous travaux administratifs de la part de tiers.

## L'argent de l'Etat?

La question prioritaire n'est pas de demander une aide financière quelconque à la confédération ou aux cantons. Même l'ASETA, dans ce cas entrerait dans un conflit d'intentions car les entrepreneurs de travaux agricoles doivent s'en tirer sans soutien officiel. Cependant, M. Charles Kaufmann de l'office fédéral de l'agriculture assurait que l'idée de l'exploitation en commun rencontraient l'entièvre approbation de l'administration. Ceci passe indirectement par les stations de recherche agronomique et les centres de vulgarisation (bien qu'ils ne sont pas encore affiliés à l'Off. féd. de l'agriculture), facilitant l'élaboration de dispositions légales favorables. M. Kaufmann pense qu'une aide directe à l'exploitation de machines en commun sous la dénomination «Suppression de subventions-bagatelles» serait plutôt invraisemblable.

Un film a été tourné il y a quelques temps sur les banques de machines. Selon M. Paul Muri, un nouveau projet dans ce sens serait le bienvenu. Mais comme on

aimerait rencontrer un certain écho, ceci est lié à des frais considérables, excluant tout amateurisme; peut-être pourra-t-on, pour ce projet, frapper à la porte de l'état ...

avec succès, l'exécution de travaux communaux.

L'assemblée a aussi pris connaissance de la création récente de banques de machines dans les cantons de Zoug, Lucerne et Grisons, selon le principe d'une communeauté d'intérêt.

Cependant, en Suisse romande, les banques de machines n'ont rencontré jusqu'ici aucun écho. Comme l'explique M. P.-A. Mouchet du service romand de vulgarisation agricole, l'aide entre voisins est toujours de mise.

## Travaux sur le territoire de la commune

Pour l'ensemble du canton de Schaffhouse, des efforts sont en cours pour fonder une banque de machine de grande taille, par rapport aux conditions suisses, comme l'a rapporté M. Ruedi Gnädinger de la LBL, de Lindau. Aussi bien sur le plan politique que du point de vue de la population rurale cette forme d'organisation progressiste ne jouit pas d'un grand crédit comparée à l'aide entre voisins ou aux petites coopératives. Plus de machines à la date prévue contribue à maintenir une forme d'indépendance entre les partenaires d'une banque de machines. De plus, et non seulement déterminant pour le canton de Schaffhouse, une banque de machines dispose de meilleures chances pour offrir,

## Coûts: quels sont les avantages?

Tous systèmes comparés (et en théorie) les frais épargnés dûs à une collaboration commune varient pour une exploitation de grandes cultures, selon le degré d'organisation, entre Fr. 3000.- et 7000.-; ceci ressort d'une étude détaillée sur le sujet, avec des faits issus de la pratique, menée par Mme Katharina Laville de la FAT. Selon ses calculs, on constate que la conséquence d'un échange de machines entraîne

### Communiqué

## Portes ouvertes à Riniken

**Le dimanche, 2 juin 1991, journée de portes ouvertes au nouveau centre ASETA de Riniken.**

Au nom du comité directeur et du comité central nous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue à nos membres et serons heureux de vous accueillir ce jour-là.

L'inauguration du bâtiment aura lieu le samedi, 1<sup>er</sup> juin.

C'est aussi l'occasion de vous signaler qu'une visite de votre part, seul ou en groupe à Riniken nous réjouirait en tout temps. Un coup de fil suffit.

Le secrétariat central

aussi des économies pour des bâtiments non utilisés ou utilisé à d'autres fins.

Dans ce contexte, on peut se demander si dans le cadre d'un nouveau «programme d'impulsions» pour l'exploitation de machines en commun, il faut tenir compte de l'utilisation commune des bâtiments de ferme. Il ne fait pas de doute que de grandes réserves subsistent à ce sujet. En sa qualité de président de l'AGIR, M. H. Aebersold plaide pour une telle ouverture. Le président de la commission SVIAL, M. Paul Muri de l'école d'agriculture de Liebegg, Gränichen, met en garde contre une surestimation de ses propres capacités et possibilités. Pour lui il est clair qu'une utilisation efficace de machines et de bâtiments passe par une diminution des frais de production qui aura cependant un effet négatif sur les salaires exigés dans l'agriculture car, consciemment ou inconsciemment de nouvelles mesures seront introduites.

## **Et sur le plan des relations humaines?**

M. Ueli Haltiner de l'école d'agriculture de Salez SG et membre de la TC no 3 a mis les relations humaines au centre de ses réflexions. Il prend exemple d'une part sur les rencontres qui avaient lieu lors de la livraison du lait, à maints endroits supprimées, et d'autre part sur la compétition croissante entre exploitants. M. Willi Junker le confirme, s'appuyant sur la pratique: dans l'attitude dictée par la peur de perdre des terrains loués, il faut plutôt agir avant de pratiquer une prudence à long terme, permettant d'assurer sa propre existence et celle de ses proches.

## **Regard au-delà des frontières**

Dans le cadre des rencontres internationales sur le thème des banques de machines ayant eu lieu au Brésil, M. Paul Muri a eu l'occasion de s'imaginer ce qu'est l'acceptation et le développement des banques de machines à l'étranger. Chef de file en la matière le Land de Bavière, où les banques de machines sont en mains officielles tout en tenant bon et restant fidèles aux agriculteurs. A l'opposé, cette forme de collaboration est pratiquement inconnue en France car le fisc préleve une partie de la plus-value. (M. Ruedi Gnädinger avait fait une mise en garde quant à une introduction éventuelle de la TVA en Suisse.) Par contre, en France, bien des exploitations sont organisées en CUMAS (coopératives structurées). Au Luxembourg, deux ou trois banques de machines couvrent tout le territoire. Le pays des banques de machines, par excellence, est le Japon où de petites et très petites unités subsistent ensemble.

## **Perspective**

Le naufrage des arrêtés dans le domaine du sucre et de la vigne, l'agriculture-jouet pour les sous-traitants du GATT, observée par les lunettes de la CE ainsi qu'une indexation au renchérissement non-accordée sont, sans nul doute, les coups de timbales qui ont résonné dans la politique agraire, réveillant ainsi l'intérêt à prendre des mesures pour abaisser les coûts, grâce à l'exploitation de machines en commun. Certes, la génération montante des jeunes agriculteurs, bien instruits, ne manquera pas d'apport-

ter un vent nouveau dans des structures quelquefois désuètes. A l'ASETA ou au sein d'organisations à caractère général, il est important de laisser s'infiltrer toutes ces forces positives. D'après notre directeur M. W. Bühler, l'association se déclare prête à être un partenaire de poids dans ce qui concerne l'exploitation de machines en commun. De plus, elle tient à collaborer de façon constructive avec chaque organisation ou groupe engagé.

Dans la pratique, la CT no 3 devra examiner, entre autres, de nouvelles possibilités pour former des administrateurs et pour simplifier le système des décomptes. Partout où elle le pourra, cette commission soutiendra les efforts nécessaires pour introduire des lois favorables à la gestion d'une exploitation en commun, notamment à la gestion de banque de machines. Ceci consent un rendement et un amortissement améliorés des machines exploitées en commun, l'utilisation de progrès techniques favorisant un remplacement rapide des machines. D'autre part, la CT no 3 fait remarquer qu'un agrandissement du parc de machines - déjà plus ou moins saturé maintenant - n'est pas souhaitable et qu'il serait mieux de prolonger la vie de celles-ci par un entretien régulier et des réparations soignées. La question de la rationalisation des bâtiments sera examinée ultérieurement en collaboration avec l'AGIR.

Au cours de l'été prochain, l'ASETA mettra sur pied une deuxième réunion qui aura pour buts d'élargir le cercle à d'autres intéressés, de les informer sur les tâches accomplies et de discuter des suites pratiques à donner à ce projet.

Zw.